

Numéro de Résolution	Procès-verbal de la Municipalité d'Ulverton	
-------------------------	--	--

	PROVINCE DE QUÉBEC MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ D'ULVERTON Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Ulverton, tenue le 8 septembre 2026 au centre communautaire d'Ulverton situé au 155, route 143 de la Municipalité d'Ulverton, sous la présidence de Lynda Tétreault, mairesse ; Est également présente Vicki Turgeon, directrice générale et greffière-trésorière, Mme Joëlle Hénault Mme Suzanne Serhan M. Karl Lindsay M. Claude Lefebvre M. Réjean Cloutier Absence : Mme Chantal Lapointe
Rés. 2026-09-154	<u>1. Ouverture de l'assemblée</u> Madame la Mairesse constate que les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la séance est déclarée régulièrement ouverte par <u>Joëlle Hénault</u>. Adoptée
2. ORDRE DU JOUR	
Rés. 2026-09-155	<u>2.1. Adoption de l'ordre du jour</u> Considérant que la directrice générale, greffière-trésorière a remis une copie de l'ordre du jour à chacun des membres du conseil ; Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance ordinaire ; Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ; Pour ces motifs, Il est proposé par <u>Suzanne Serhan</u>, Et résolu à l'unanimité des conseillers présents Que le conseil municipal adopte l'ordre du jour <u>tel que déposé</u>. Adoptée
3. PROCÈS-VERBAUX	
Rés. 2026-09-156	<u>3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2026</u> Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2026 ; Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

	Pour ces motifs, Il est proposé par <u>Karl Lindsay</u>, Et résolu à l'unanimité des conseillers présents Que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2026. Adoptée 4. Correspondance La liste de la correspondance reçue pour la période du 18 août au 8 septembre 2026 a été remise à chacun des membres du Conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.
5. RAPPORTS DIVERS	
	5.1. Rapport de la mairesse, de la directrice générale, des mutations, des travaux de voirie et de Trans-Appel Période de questions des conseillers sur les différents rapports.
6. FINANCE	
	6.1 Dépôt du rapport de délégation des pouvoirs La directrice générale, greffière-trésorière procède au dépôt du rapport de délégation des pouvoirs, conformément à l'article 961.1 du Code municipal. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2024-05 totalisent 18,38 \$.
Rés. 2026-09-157	6.2 Autorisation des comptes du 18 août au 8 septembre 2026 Considérant que la directrice générale, greffière-trésorière a remis une copie du rapport mensuel des comptes à payer 34 507,41 \$, des salaires 12 503,67 \$ et des paiements émis 13 142,27 \$, à chacun des membres du Conseil, pour un montant total de 60 153,35 \$; Pour ces motifs, Il est proposé par <u>Suzanne Serhan</u>, Et résolu à l'unanimité des conseillers présents Que le conseil municipal autorise les comptes à payer et accepte les chèques émis selon le rapport mensuel transmis à chacun des membres du Conseil pour la période du 18 août au 8 septembre 2026. Adoptée <i>Je, soussignée Vicki Turgeon, certifie que la Municipalité d'Ulverton possède les fonds nécessaires pour les paiements ci-haut mentionnés.</i> Vicki Turgeon, Directrice générale, greffière-trésorière

Numéro de Résolution	Procès-verbal de la Municipalité d'Ulverton	
-------------------------	--	--

7. URBANISME	7.1. Permis émis depuis le 17 août 2026 : 1 – 1 Certificat d'autorisation – Changement d'usage 8. Première période de questions ou varies : 15 minutes Les contribuables, assistant à la séance, ne posent aucune question aux membres du conseil sur divers sujets.
9. ADMINISTRATION	
Rés. 2026-09-158	9.1 Paiement cellulaire – Ajustement du montant forfaitaire du remboursement mensuel Considérant que la municipalité rembourse les forfaits cellulaires de la mairesse, de la directrice générale et de l'employé de voirie, selon les montants indiqués sur chacune des factures émises ; Considérant que les montants peuvent varier d'un mois à l'autre ; Considérant que la municipalité souhaite uniformiser le montant des remboursements et en fixer le seuil maximal ; Pour ces motifs, Il est proposé par <u>Joëlle Hénault</u> . Et résolu à l'unanimité des conseillers présents Que le conseil municipal fixe le seuil maximal pour le remboursement des forfaits cellulaire de la mairesse, de la directrice générale et de l'employé de voirie à 65 \$ par mois, au coût net ; Que le conseil municipal autorise la modification du contrat de travail de la directrice générale et de l'employé de voirie par l'ajout d'un addenda ; Que le conseil municipal autorise Mme Lynda Tétreault, mairesse et Mme Vicki Turgeon, directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité d'Ulverton, les addendas et qu'une copie soit jointe au contrat de travail. Adoptée
Rés. 2026-09-159	9.2. Cain Lamarre – Renouvellement de contrat – Mandat général / Services de consultation sans banque d'heure pour l'année 2027 Il est proposé par <u>Réjean Cloutier</u> . Et résolu à l'unanimité des conseillers présents Que le conseil municipal autorise la mairesse et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre au besoin pour la période du 1 ^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2027. Adoptée
Rés. 2026-09-160	9.3. St-Francis Valley Plowmen's Association – Demande de commandite 2026 Il est proposé par <u>Claude Lefebvre</u> . Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

	Que le conseil municipal autorise un don d'un montant de 75 \$ pour la compétition de labours 2026. Adoptée								
Rés. 2026-09-161	<u>9.4. Corporation du Moulin à laine d'Ulverton – Demande d'annulation des intérêts courus pour l'année 2026</u> Considérant que la Corporation demande à la municipalité d'Ulverton l'annulation des intérêts courus pour l'année 2026 ; Considérant que la municipalité a à cœur la santé économique de la Corporation du Moulin à laine ; Pour ces motifs, Il est proposé par <u>Karl Lindsay</u>, Et résolu à l'unanimité des conseillers présents Que le conseil municipal autorise l'annulation des intérêts courus, d'une somme de 38,88 \$, en date du 12 septembre 2026. Adoptée								
Rés. 2026-09-162	<u>9.5. Municipalité d'Ulverton – Annulation des comptes de taxes et intérêts courus</u> Considérant que trois (3) comptes de taxes en lien avec de minuscules propriétés nous reviennent chaque année impayée ; Considérant que ces comptes de taxes soit sont libellés « aux soins de la Municipalité d'Ulverton », soit sans adresse connue ou même au nom de « Municipalité scolaire » ; Considérant qu' il nous est impossible de les désactiver ; Pour ces motifs, Il est proposé par <u>Claude Lefebvre</u>, Et résolu à l'unanimité des conseillers présents Que le conseil municipal autorise l'annulation des soldes débiteurs liés aux comptes des matricules suivants : <table><tr><td>0265 88 7621</td><td>8,55 \$</td><td>0265 97 1092</td><td>4,27 \$</td></tr><tr><td>0364 07 5887</td><td>1,47 \$</td><td></td><td></td></tr></table> Adoptée	0265 88 7621	8,55 \$	0265 97 1092	4,27 \$	0364 07 5887	1,47 \$		
0265 88 7621	8,55 \$	0265 97 1092	4,27 \$						
0364 07 5887	1,47 \$								
10. VOIRIE									
Rés. 2026-09-163	<u>10.1. Demande de prix et préautorisation d'octroyer le contrat - Fourniture d'abrasif et de sel de déglçage</u> Il est proposé par <u>Claude Lefebvre</u>, Et résolu à l'unanimité des conseillers présents Que le conseil municipal autorise la directrice générale à demander des prix pour l'achat et la livraison de 300 tonnes d'abrasif (sable) selon les critères du MTQ, de 7 % de sel de déglçage et d'en octroyer le contrat au plus pas soumissionnaires conformes. Adoptée								

Numéro de Résolution	Procès-verbal de la Municipalité d'Ulverton	
-------------------------	--	--

Rés. 2026-09-164	10.2. Demande de prix – Déneigement saison hivernale 2026-2027 Il est proposé par <u>Réjean Cloutier</u> . Et résolu à l'unanimité des conseillers présents Que le conseil municipal autorise la directrice générale à demander des prix, à au moins deux (2) fournisseurs, pour le déneigement de 18,5 km sur le territoire de la municipalité d'Ulverton. Adoptée
11. SÉCURITÉ PUBLIQUE	
12. AFFAIRES NOUVELLES	
Rés. 2026-09-165	13. Deuxième période de questions Les contribuables, assistant à la séance, ne posent aucune question aux membres du conseil sur les points à l'ordre du jour. 14. Levée de la séance Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par <u>Claude Lefebvre</u> que la séance soit levée à 19 h 08. La prochaine séance ordinaire se tiendra le mardi 8 septembre 2026. Adoptée
	LYNDA TÉTREULT MAIRESSE VICKI TURGEON, D.M.A. DIRECTRICE GÉNÉRALE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE APPROBATION DES RÉSOLUTIONS Je, Lynda Tétreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi-même, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 par. 2 du Code municipal du Québec. Signé à Ulverton ce 8 ^e jour du mois de septembre 2026. LYNDA TÉTREULT MAIRESSE